

Bruxelles, le 07 JUIL. 2022

Union Professionnelle Vétérinaire asbl (UPV)
upv@upv.be



Nos Réf. : MP/SL/50165-96262

Vos Réf. :

Personne de contact : Stéphanie LANGE (02/238.01.11)

E-mail : lange@ceposs.be

Concerne : Communiqué de presse UPV - Le rejet de la proposition d'ordonnance

Chère Madame, Cher Monsieur ,

Je vous remercie pour votre communiqué de presse suite aux votes intervenus au Parlement bruxellois ce vendredi 17 juin dernier sur la question de l'abattage avec étourdissement.

Je peux comprendre votre réaction qui se base sur ce que la presse en a dit, en en donnant un résumé manichéen, assez réducteur et peu conforme à ce qu'il s'est passé dans l'enceinte parlementaire où le dossier, très émotionnel, a finalement été traité avec sensibilité et respect, tous partis confondus.

Nous sommes bien conscients que la souffrance animale engendrée par l'abattage est important et doit être évitée. Nous ne cautionnons pas les actes qui font souffrir les animaux. Ce qui fut dénoncé de toutes parts, c'est surtout l'instrumentalisation politique à visée électoraliste qu'a tenté d'en faire le groupe Défi (une partie du moins puisque le texte ne fut pas soutenu par plusieurs de leurs propres députés ! Tandis qu'Olivier Maingain lui-même, que l'on ne peut pas taxer de communautarisme, a indiqué que l'adoption de ce texte serait « une faute politique irréparable »). Comme nombre d'autres députés de plusieurs partis, nous regrettons profondément la forme et le fond avec lesquels ce dossier a été traité au parlement bruxellois.

Inévitablement, ayant été précipité et bâclé, le dossier qui posait la question importante du bien-être animal s'est mu rapidement et de manière inappropriée en question sur le vivre ensemble, déchainant des réactions violentes dans et hors de l'assemblée parlementaire.

Notre cheffe de groupe, Céline Fremault a pris soin de rappeler que le dossier était arrivé au Parlement en dépit du bon sens, indépendamment d'une approche cohérente du bien-être des animaux.

Nous avons donc plaidé pour le report de ce texte puisque le même ministre en charge avait annoncé qu'il déposerait un code global dans les 6 mois. Cette option a été rejetée par la majorité bruxelloise.

Pour les Engagé-e-s, le bien-être animal, qui est un enjeu très important, doit être traité dans un cadre global, de la naissance à la mort de l'animal, évoquant la recherche sur les animaux, le transport d'animaux, la détention d'animaux, etc. et pas seulement en le limitant aux quelques secondes précédant la mise à mort.

C'est d'ailleurs sous cet angle que Carlo Di Antonio a pertinemment déposé son projet de décret en Wallonie en 2018. Ce texte comprenait plus de 100 articles intégrant toutes les questions de bien-être animal. C'est avec cette même approche globale que dans le Manifeste, nous avons prévu d'ériger le bien-être animal au niveau constitutionnel et qu'un texte sera déposé sous peu à la Chambre des représentants.

Les votes des Engagés sont la traduction d'un refus d'instrumentalisation du vivre ensemble et de stigmatisation inadéquate mais certainement pas l'expression d'une négation du bien-être animal qui est cher à notre mouvement et est inscrit dans notre Manifeste.

Enfin, pour que votre information soit complète, je ne peux mieux faire que de vous transmettre le lien de l'intervention de Céline Fremault en séance plénière du parlement du 17 juin 2022 que je vous invite à écouter pour mieux cerner les contours de notre expression.

https://youtu.be/wTweeQAvt_c

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Maxime PRÉVOT
Président